



GENEVA

**24
MAY
2026**



INTERNATIONAL DANCE COMPETITION

FOR BEGINNER AND AMATEUR DANCERS

JAZZ MODERN LYRICAL CLASSICAL DANCE CONTEMPORARY FOLK DANCE KIDS DANCE HIP-HOP

Share your passion for dance with us !

 [goldenbeedance](https://www.instagram.com/goldenbeedance)  www.golden-bee.ch  +41 76 375 34 92



Aula du Collège Sismondi, Chemin Eugène-Rigot 3,
1202 Genève, Switzerland

TABLE DES MATIERES

1. Presentation. Buts et objectifs	3
2. Candidats	4
3. Style de danse	4
4. Catégorie d'âge	5
5. Musique	6
6. Critères d'évaluation	7
7. Jury.....	8
8. Récompenses	8
9. Frais de participation	9
10. Photos et vidéos	10
11. Lieu de l'événement.....	11
12. Billetterie pour le public	12
13. Coordonnées des organisateurs	13
14. Conditions organisationnelles et techniques.....	14
15. Confirmation	16

1. PRESENTATION

« Golden Bee » est la scène idéale pour les danseuses et danseurs de tous âges.

Cette édition, dédiée aux débutants et amateurs, vous offre une chance unique de briller sur une scène internationale ! Du ballet au hip-hop, du contemporain au folklore, chaque style de danse est célèbre ici.

Vivez la magie d'un concours rempli d'énergie et de créativité, montrez votre talent devant nos juges professionnels et tentez de remporter le prestigieux trophée du « Golden Bee ».

Rejoignez-nous et laissez vos rêves devenir réalité !

QUI SOMMES-NOUS ?

Nous sommes l'association à but non lucratif « SWISS-URAL Creagroup » basée à Genève depuis 2005, spécialisée dans l'organisation d'événements culturels, notamment chorégraphiques.

« SWISS-URAL Creagroup » a pour objectif de promouvoir les valeurs de paix, de solidarité, ainsi que la réconciliation et le bon voisinage. Nous œuvrons pour préserver la diversité culturelle et renforcer l'amitié entre les peuples. Chaque année, nous organisons le concours international de danse « Golden Bee ».

Nos buts et objectifs :

- Révéler des groupes et des danseurs individuels talentueux ;
- Découvrir et soutenir des talents artistiques de tous âges ;
- Promouvoir la danse, la culture et l'art ;
- Maintenir des traditions culturelles ;
- Renforcer les liens amicaux au sein de notre communauté et entre les participants de tous âges, venus de différents pays et régions.

2. CANDIDATS

Le concours est ouvert aux danseuses et danseurs à partir de 4 ans :

DÉBUTANTS 1 cours de danse par semaine, trois premières années

AMATEURS de 2 à 3 cours par semaine

3. STYLES DE DANSE

- danse classique, néo-classique;
- danse de caractère, folklore, stylisation;
- modern-jazz, contemporain, lyrique;
- hip-hop, break danse, street danse;
- danse pour enfants, pop danse;
- autres genres (show, danse orientale, acrobatique, gymnastique)



4. CATÉGORIE D'ÂGE

Il n'y a aucune limite au nombre de chorégraphies auxquelles un danseur peut participer.

Les danseurs en solo, en duo, en trio ou en groupe peuvent présenter plusieurs performances, même dans le même style de danse ou dans différentes catégories, à condition qu'une inscription séparée soit envoyée et que le paiement correspondant soit effectué.

BABY – jusqu'à 6 ans

CHILD – de 7 à 10 ans

JUNIOR – de 11 à 14 ans

JUNIOR PLUS – de 15 à 18 ans

ADULT – de 19 à 34 ans

ADULT PLUS – de 35 à 49 ans

SENIOR – dès 50 ans

MIX – âges différents dans le groupe



5. MUSIQUE

5.1 La musique doit être en format MP3 uniquement.

SOLO 4-10 ans - pas plus de 2 minutes,

SOLO 11 ans et plus - pas plus de 3 minutes,

DUOS / TRIOS / GROUPES - pas plus de 4 minutes.

Merci de nommer vos fichiers comme suit :

- Titre de la chorégraphie
- Prénom et Nom (pour les solistes uniquement)
- École / Compagnie de danse



"Winter's Tale",
Just Dance Studio.mp3



"Lovely", Ella Martin,
Pink Dance School.mp3

5.2 La musique soumise doit être de bonne qualité.

Nous vous demanderons de modifier votre musique si elle est de mauvaise qualité ou si les paroles ne sont pas appropriées.

5.3 Si votre musique dépasse la limite de temps, veuillez contacter les organisateurs. Chaque cas sera traité individuellement.

5.4 Il est interdit de changer de musique s'il reste moins d'un mois avant le concours.

6. CRITÈRES D'ÉVALUATION

6.1 Le concours "Golden Bee" a un principe d'évaluation qualificatif et NON compétitif. Chaque prestation est évaluée individuellement selon 4 critères :

TECHNIQUE Maximum - 10 points : propreté de l'exécution, caractéristiques spécifiques liées au style, rythme, coordination, synchronisation avec la musique.

ARTISTIQUE Maximum - 10 points : expression des sentiments et des émotions, musicalité.

CHORÉGRAPHIE Maximum - 10 points : chorégraphie, dramaturgie, lexique et figures, placement et lignes.

IMPRESSION GÉNÉRALE Maximum - 10 points : approprié à l'âge du danseur, choix de la musique, choix de l'image artistique, qualité de l'interprétation, expression, qualité du mouvement, créativité, originalité, costume de scène.

6.2 Un participant peut recevoir un maximum de 40 points d'un membre du jury.

6.3 Le classement est déterminé **uniquement en fonction du nombre total de points obtenus**, indépendamment du nombre de participants dans chaque catégorie d'âge ou de style.

6.4 Chaque prestation reçoit un diplôme indiquant sa place (1er, 2e, 3e ou 4e prix) ainsi que le nombre de points obtenus.

Cela signifie que plusieurs danseuse/eurs de la même catégorie peuvent obtenir le même classement, car chaque participant est récompensé selon son propre score, et non en comparaison avec les autres.

1ère place (108 -120 au total)

2ème place (96-107 au total)

3ème place (84-95 au total)

4ème place (moins de 84 au total)

7. JURY

Les informations concernant l'équipe du jury seront publiées sur notre site officiel www.golden-bee.ch ainsi que sur notre compte Instagram [@goldenbeedance](https://www.instagram.com/goldenbeedance).

Le jury est composé de professionnels du monde de la danse et de la culture. Les membres du jury participent à une réunion préparatoire avant le concours afin d'assurer le bon déroulement de leur fonction de juge. Les décisions du jury sont définitives et irrévocables.

8. RÉCOMPENSES

Chaque danseuse/danseur reçoit un certificat personnel de participation et une médaille du concours Golden Bee. Chaque chorégraphe reçoit un certificat de reconnaissance.

8.1 Le jury, à sa discrétion, attribuera des nominations spéciales aux participants. Les membres du jury ont le droit de ne pas attribuer certains prix, y compris le Grand Prix.

8.2 PRIX SPECIAL

Chaque nomination spéciale sera récompensée par un trophée Golden Bee et un certificat. Nominations proposées pour les prix spéciaux.

- Grand Prix
- Nomination "Bravo"
- Nomination "Espoir"
- Nomination "Jeune Talent"
- Nomination "Le Plus Artistique"
- Nomination "Le Meilleur Costume"
- Nomination "La Meilleure Performance Féminine"
- Nomination "La Meilleure Performance Masculine"
- Nomination "La Meilleure Chorégraphie"
- Nomination "Le Meilleur Chorégraphe"
- Nomination "La Meilleure Compagnie De Danse"

Veuillez noter qu'il s'agit d'un exemple. Les nominations finales seront déterminées par le jury.

9. FRAIS DE PARTICIPATION

Les frais d'organisation, de réalisation du concours international "Golden Bee" et de récompenses des participants sont à la charge du fondateur et organisateur du concours (supportés par les frais d'inscription et de participation).

9.1 TARIFS PAR CHORÉGRAPHIE / PASSAGE

Païement possible en EUR au taux de change de CHF en cours à la date du paiement.

SOLO CHF 110,00

DUO CHF 130,00 (CHF 65 par participant)

TRIO CHF 150, 00 (CHF 50,00 par participant)

PETIT GROUPE CHF 34,00 par participant (4-10 participants)

GRAND GROUP CHF 24,00 par participant (11-20 participants et plus)

9.2 Ce montant inclut les frais d'inscription, le prix de participation, le forfait photo et vidéo professionnelles (avec toutes les photos de la prestation et de la remise des prix), ainsi qu'un cours de master class avec nos professeurs invités. Tout est compris dans le package, afin que chaque danseuse/danseur profite pleinement de son expérience sans frais supplémentaires.

9.3 Nous tenons à préciser qu'aucune réduction n'est appliquée.

Chaque chorégraphie / passage doit être réglé conformément à nos tarifs en vigueur.

9.4 Après validation de votre inscription, une facture vous sera envoyée par e-mail, accompagnée des coordonnées bancaires pour le règlement des frais de participation.

9.5 ATTENTION !

Le nombre de participants est limité.

Les inscriptions seront acceptées jusqu'à ce que la limite du nombre de participants soit atteinte.

Aucun remboursement n'est possible.

10. PHOTOS ET VIDÉOS

Les photos et le matériel de présentations vidéo et / ou de participation peuvent être utilisés par l'organisation pour la publication de publicité à sa discrétion (Internet, télévision, papier, etc).



11. LIEU DE L'ÉVÉNEMENT

Collège Sismondi, Chem. Eugène-Rigot 3, 1202 Genève, Suisse

Caractéristique techniques du plateau :

Pleins feux

Plancher avec tapis de danse noir

Overture de scène 9 m

Profondeur 9 m



12. BILLETTERIE

POUR LE PUBLIC

Les spectateurs (parents, familles, amis) pourront acheter leurs billets en ligne un mois avant le début du concours, au tarif fixé par le comité d'organisation. Le lien de réservation sera envoyé par e-mail au chorégraphe responsable.

ENFANT : CHF 10.-

ÉTUDIANT/AVS : CHF 15.-

ADULTE : CHF 20.-

DEMI JOURNÉE : CHF 25.-

PASS JOURNÉE : CHF 30.-

*Ces tarifs sans frais supplémentaires du site.

L'ENTREE EST GRATUITE pour tous les participants et chorégraphes sur présentation d'un badge, ainsi que pour les enfants jusqu'à 3 ans.



13. COORDONNÉES

DES ORGANISATEURS

Association SWISS-URAL Creagroup
goldenbee.contact@gmail.com

Guzel Usmanova Gobet - Fondatrice et organisatrice
+41 76 375 34 92; usmanovagobet.guzel@gmail.com

Sabina Meyer - Directrice exécutive
+66 65 44 77 897; director.goldenbee@gmail.com

Instagram : @goldenbeedance

Site officiel : www.golden-bee.ch



14. CONDITIONS

ORGANISATIONNELLES ET TECHNIQUES

- Les participants doivent entrer dans la zone des coulisses au plus tôt trois numéros avant la performance.
- Le temps de répétition avant la performance est limité, seule la répétition technique (test, repérage) est effectuée selon le programme de la compétition.
- Le jury n'a pas le droit de divulguer les résultats avant la publication officielle ou la cérémonie de remise des prix.
- La décision du jury est contraignante et n'est pas sujette à révision ou discussion.
- L'organisateur se réserve le droit de modifier le programme.
- Les participants du concours sont responsables du déchargement, du chargement et de l'installation des accessoires nécessaires.
- En cas d'attitude irrespectueuse envers les membres du jury et du comité d'organisation, le participant peut être retiré de la participation au festival-concours sans remboursement des frais de participation ni obtention du diplôme.
- Les questions controversées qui se posent seront résolues par des négociations avec le comité d'organisation de la compétition.
- Le tournage vidéo et photo professionnel de la compétition est autorisé par les entreprises de tournage et les personnes accréditées par le comité d'organisation de la compétition. Le tournage par téléphone portable est autorisé depuis les places assises, à condition qu'il n'interfère pas avec la performance des candidats et la compétition.
- L'utilisation d'articles inflammables, y compris les feux d'artifice, bougies, torches, feux de joie, décorations et autres articles non conformes aux réglementations de sécurité incendie est interdite.
- Tout déplacement dans l'auditorium pendant les prestations des candidats est interdit. Les téléphones doivent être mis en mode silencieux. Merci de garder le silence, en particulier lors des représentations de ballet et de danse contemporaine. Veuillez respecter les participants et ne pas interférer avec le tournage professionnel.

- Il est interdit d'apporter de la nourriture ou des boissons dans l'auditorium.
- Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables de toute blessure, maladie ou vol subi par les participants pendant la compétition. Les participants sont responsables de s'assurer contre les accidents, maladies et vols.
- Le comité d'organisation a le droit de modifier le règlement avec notification ultérieure des participants inscrits.
- Le comité organisateur a le droit de refuser la participation de candidats pour des raisons objectives.
- Le concours est apolitique et ouvert à toutes les nationalités.
- Il incombe au chorégraphe de veiller à ce que le règlement et les consignes du concours soient clairement communiqués aux participants ainsi qu'aux personnes en charge de leur accompagnement.

IMPORTANT!

14.1 L'hébergement est sous la responsabilité exclusive des participants. Les organisateurs ne fournissent pas de service d'hôtel ni de réservation. Chaque participant doit organiser son propre logement, s'il en a besoin.

14.2 L'envoi d'une inscription implique l'acceptation de toutes les conditions.

14.3 Merci de remplir la confirmation sur la page ci-dessous et de l'envoyer par email à director.goldenbee@gmail.com

Sans cette confirmation, la participation n'est pas possible et votre inscription soumise pourra être annulée.

15. CONFIRMATION





Confirmation

M / Mme

(prénom, nom de famille)

(nom du groupe, studio, école ou privé)

J'accepte le traitement et l'utilisation des données personnelles.

Je reconnais qu'en donnant un tel consentement, j'agis de mon plein gré.

Je suis d'accord avec toutes les conditions spécifiées dans ce règlement et confirme avoir familiarisé
tous les membres de mon équipe et leurs parents avec le règlement du

Concours international de danse « Golden Bee »

Date: " ____ " _____ 202 ____

Signature
